

L'intérim territorial, une solution clé en main pour vos besoins de personnel

12 janvier 2023

1

Présentation

2

Quand faire appel à l'agence d'intérim ?

3

En pratique, comment saisir notre agence



1

Présentation de l'agence d'intérim



Le contexte



[Article L452-44 du CGFP](#)

Sur demande des collectivités et établissements mentionnés à [l'article L. 452-1](#), situés dans leur ressort territorial, les centres de gestion peuvent mettre des agents territoriaux à leur disposition pour :

- ✓ Remplacer des agents territoriaux momentanément indisponibles ;
- ✓ Effectuer des missions temporaires ;
- ✓ Pourvoir un emploi vacant qui ne peut être immédiatement pourvu ;
- ✓ Effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet.

[Article L334-3 du CGFP](#)

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent avoir recours à l'intérim privé uniquement si le centre de gestion dont ils relèvent n'est pas en mesure d'assurer la mission de remplacement d'agents prévue à l'article L. 452-44.

Présentation de l'agence d'intérim

Une agence d'intérim destinée à faciliter la gestion des ressources humaines des employeurs territoriaux, en leur offrant la possibilité de recourir de façon temporaire à des agents contractuels

2
prestations

La recherche de personnel : sourcing et proposition de candidats ayant un profil adapté, dans un secteur géographique proche ;



Portage de contrat : recrutement et élaboration des contrats, prise en charge des formalités liées à la paie, charges patronales et sociales y compris celles du Pôle-emploi



Présentation de l'agence d'intérim

- ➔ Satisfaire vos besoins urgents en recrutement
- ➔ Des agents recrutés par voie contractuelle
- ➔ Des missions sur-mesure qui s'adaptent à vos besoins
- ➔ L'ensemble des métiers de la fonction publique territoriale à votre service
- ➔ Des missions sur-mesure qui s'adaptent à vos besoins

L'adhésion à l'agence d'intérim

Pour adhérer à l'agence d'intérim :

- signer une convention cadre après autorisation de l'assemblée délibérante ;
- Durée de 3 ans ;



L'adhésion à ce service est facultative,
gratuite et sans engagement.

Le coût de la prestation

La prestation est facturée, chaque mois pour les missions du mois précédent, dans lequel sont intégrés des frais de gestion soit :

→ 5%* pour les collectivités affiliées

→ 7%* pour les non affiliées

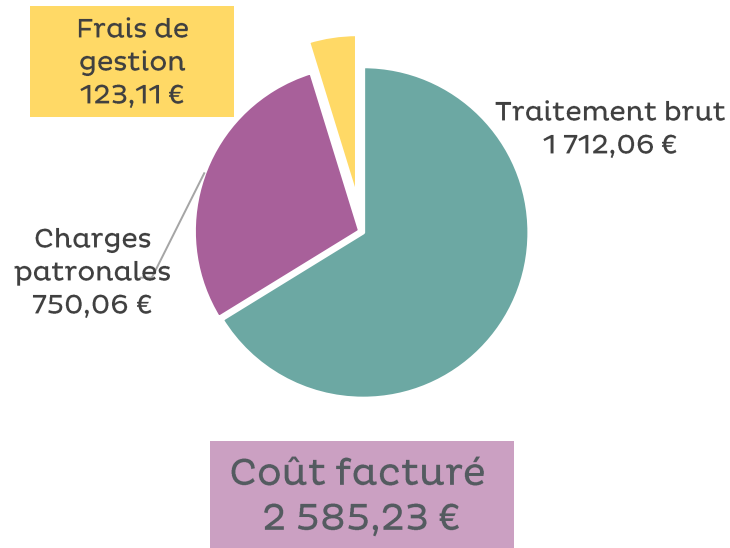
* du montant de la mission (traitement brut du remplaçant y compris éventuellement heures supplémentaires ou complémentaires effectuées à la demande expresse de l'autorité territoriale + charges patronales)

Le coût de la prestation

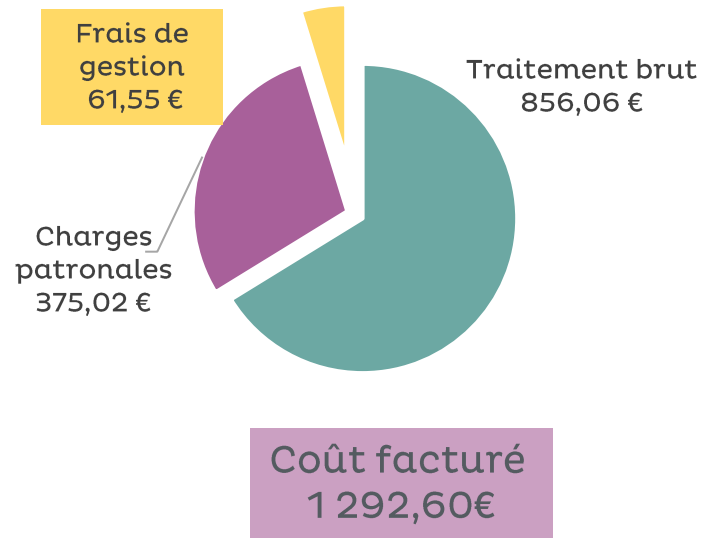
Exemples (collectivité affiliée, 5%) :

Un adjoint administratif ou technique
au 1er échelon IM 353 (au 1^{er} janvier 2023)

À temps complet



À temps non complet : 17,5 h



Le centre de gestion prend en charge
(non facturé à la collectivité) :

- Les arrêts maladies
- Les ASA (conditions d'ancienneté)

Peuvent s'ajouter à la rémunération :

- Supplément Familial de Traitement (SFT), régime indemnitaire
- Congés payés (uniquement en fin de mission)
- Indemnités de fin de contrat (sous réserve de remplir les conditions)

Les avantages

Dossier administratif de l'intérimaire géré par le CDG

- ✓ Déclaration préalable à l'embauche
- ✓ Demande de B2 (casier judiciaire)
- ✓ Elaboration du contrat de travail
- ✓ Elaboration et gestion de la paie
- ✓ Edition du certificat de travail
- ✓ Edition de l'attestation pole emploi

Nos atouts / notre expertise

- ✓ Une externalisation de la gestion administrative et financière des contrats de travail
- ✓ Une prise en charge des cotisations sociales dont l'assurance chômage (UNEDIC)
- ✓ Le respect des conditions de recrutement des agents contractuels
- ✓ Une CVthèque pluridisciplinaire
- ✓ Un service synonyme de souplesse, de gain de temps et de sécurité juridique



Vos questions

Nos réponses



2

Quand faire appel à notre
agence d'intérim ?



Les cas de recours

Remplacement d'agents sur
un emploi permanent
Article L. 332-13

Pour mener à bien un projet ou une
opération identifiée
Articles L332-24, L332-25, L332-26

Accroissement temporaire
d'activité
Article L332-23 -1°

Faire face à une vacance temporaire
d'emploi dans l'attente du recrutement d'un
fonctionnaire
Article L. 332-14

Accroissement saisonnier
Article L332-23 -2°

La gestion du personnel intérimaire



Congés

Contrat > 2 mois

(depuis le 1^{er} janvier 2023,
compteur géré par la collectivité d'accueil)

- la durée du congé annuel est calculée au prorata de la durée des services accomplis ;
- les droits à congés sont calculés pour tous les contrats sur la base de 5 fois les obligations hebdomadaires de service

*A l'issue de la mission, la collectivité précise si le contrat est renouvelé ou non (formulaire).
Si pas de renouvellement, elle précise s'il reste des congés à payer de l'intérimaire*

Contrat < 2 mois

Une indemnité compensatrice égale au 1/10ème de la rémunération totale perçue au cours du remplacement est versée

La gestion du personnel intérimaire



Heures supplémentaires (35H), les heures complémentaires (<35H) et les heures d'astreintes sont rémunérées le mois suivant



EPI sont remis par la collectivité d'accueil.



Formation
Prise en charge des formations CNFPT

! *Frais de déplacement* sont à la charge de la collectivité d'accueil*



Télétravail accordé selon les modalités applicables au sein de la collectivité.

L'indemnité est versée trimestriellement.

* Si distance aller retour égale ou inférieure à 40 kms, non pris en charge par le CNFPT

Calendrier mensuel de traitement des DMD*

Le 13 du
mois
(sauf juillet et août –
10 du mois)

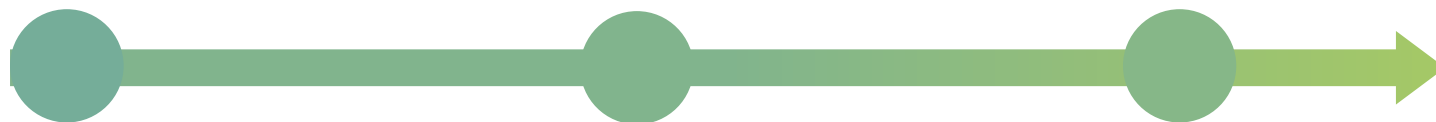
Date limite de
réception des
DMD pour un
paiement du
salaire le mois
en cours

20 du mois

Retour des contrats
signés pour paiement

Le 30 ou 31
du mois

Versement du
salaire



*DMD : demande de mise à disposition de personnel



Vos questions

Nos réponses



3

En pratique, comment saisir
l'agence d'intérim ?



Ce qui change en 2023

Avant 2023 → formulaires en ligne :

- Demande de mise à disposition (DMD)
- Recherche de personnel

A compter du 12/01/2023 → dématérialisation de la procédure de saisine des DMD

Avec l'application Net remplacement :

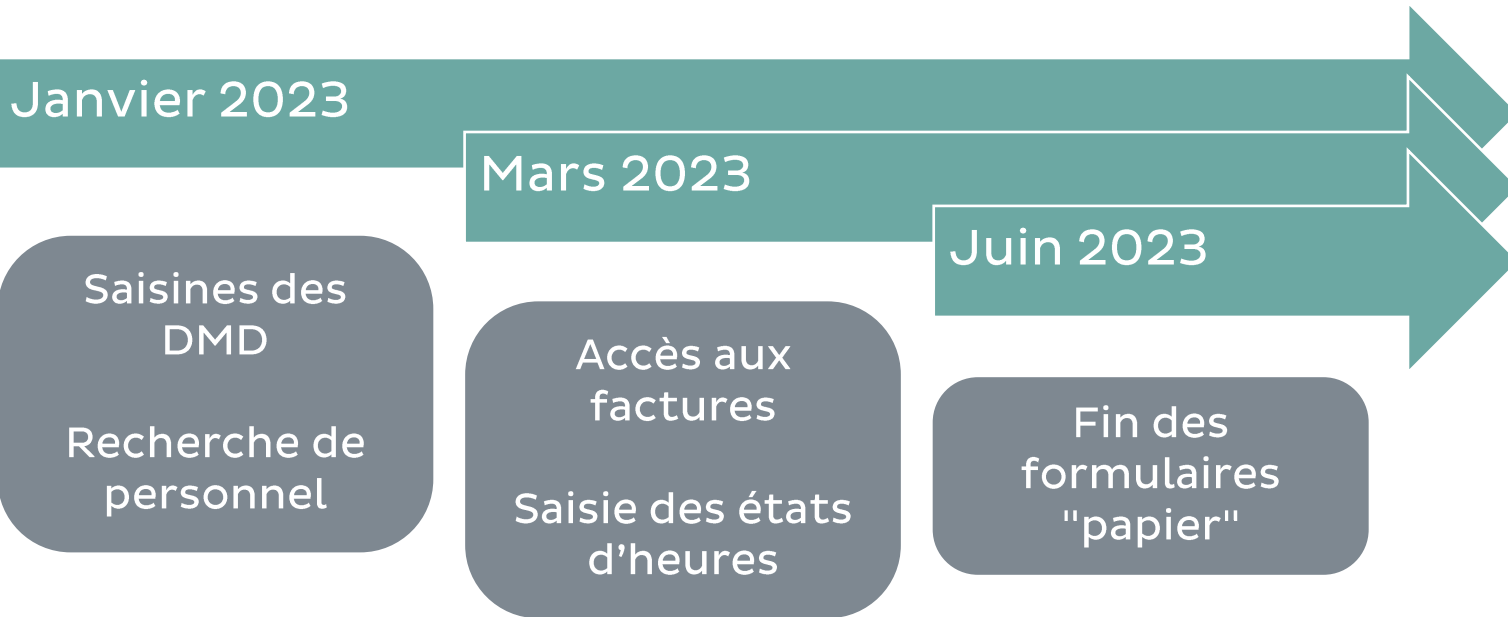
Chaque collectivité bénéficie d'un portail avec un tableau de bord qui lui permet de suivre toutes ses demandes ;

Les + :

- Faciliter la gestion des demandes ;
- Faciliter les prolongations, les renouvellements ;
- Duplique les anciennes demandes ;
- Les contrats des agents sont transmis par mail pour signature (plus rapide, plus sécurisé)

Calendrier du déploiement de Net Remplacement

Fonctionnalités



Utilisateurs



Saisir directement votre demande



Accédez à notre site internet

www.cdg25.org

Sélectionnez à droite de l'écran le raccourci

« Nos services en ligne »

1



Nos services en ligne



Nos services en ligne

Accédez aux applications et simulateurs pour faciliter la gestion de vos ressources humaines.

2



INTERIM TERRITORIAL



CARRIÈRE (AGIRHE)



RETRAITE (CNAACL)



DÉCLARATION DE VACANCE
D'EMPLOI



DONNÉES SOCIALES (RSU)



INSCRIPTION AUX CONCOURS ET
EXAMENS PROFESSIONNELS



CÔTISATION CENTRE DE GESTION



ASSURANCE STATUTAIRE -
SOFAXIS

Saisir directement votre demande



Inscription

Je ne suis pas encore inscrit sur NET-CANDIDATURE



Créer un compte

Je souhaite apporter une modification à mon profil



Accéder à mon espace

Sélectionnez l'icône de droite
« accéder à mon espace »



ACCUEIL

NET-CANDIDATURE

À la première connexion :
- complétez le champ « Nom d'utilisateur » avec le login transmis par l'agence d'intérim ;
- cliquez sur « réinitialiser le mot de passe »

Identification

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Connexion

Annuler

Reconnexion automatique

Réinitialiser le mot de passe

Vous avez oublié votre mot de passe vous pouvez le réinitialiser

En cas de difficultés pour modifier le mot de passe ou accéder à votre espace employeur, contactez l'agence d'intérim à interim@cdg25.org

Saisir directement votre demande



Collectivité Test Déconnexion



ACCUEIL

NET-REPLACEMENT

NetRemplacement

Les demandes de missions de remplacement

- > Nouvelle demande de mission
- > Rechercher

Mes favoris (Gérer)

Mes demandes en attente de validation de ma part
Mes demandes en cours de création (1)
Mes demandes en attente de réponse CDG
Mes demandes validées (3)

La facturation

- > Rechercher les factures

Les états d'heures

- > Rechercher un état d'heures

Mes favoris (Gérer)

Les évaluations

- > Rechercher

Mes favoris (Gérer)

A compléter
En cours
Finalisées

Saisir directement votre demande

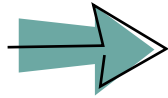
Net remplacement



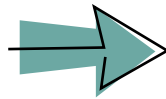
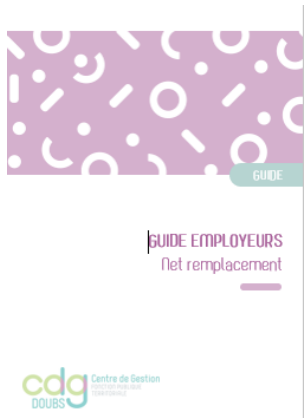
[Démonstration](#)

Saisir directement votre demande

Net remplacement



demandez vos identifiants à
l'agence d'intérim ou à votre
gestionnaire référent



Un guide détaillé pour vous accompagner

Des tutoriels seront
disponibles à
compter de mars
2023



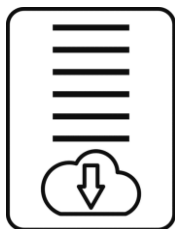
Vos questions

Nos réponses

Contacts et liens utiles



interim@cdg25.org

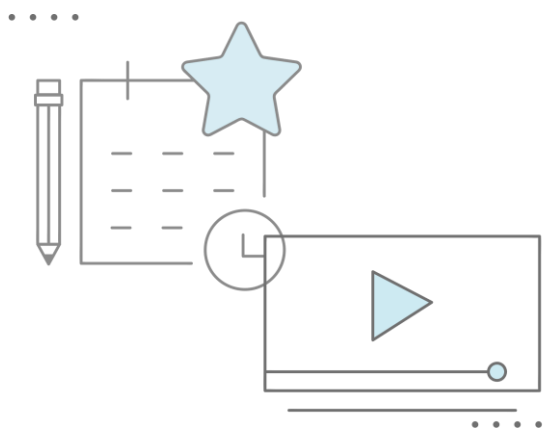


[Services en ligne](#)

Mode d'emploi : guide employeurs
« [net remplacement](#) »



Plus d'infos sur www.cdg25.org



LE 9 FÉVRIER 2023

Suivez notre webinaire dédié au dialogue social dans les collectivités de moins de 50 agents
(instances de consultation, représentants syndicaux, négociation)

RETROUVEZ [TOUS NOS WEBINAIRES](#)

Le centre de gestion,
votre partenaire RH

